



Le Projet d'Établissement 2018 - 2021

4 axes prioritaires ont été fixés pour le projet d'établissement 2018 - 2021 du Lycée Jean Favard de Guéret.

AXE 1 REUSSIR : ACCÉDER AUX OBJECTIFS DE REALISATION DE SON PROJET

1. Assurer une culture commune au service des projets et de la réussite individuels

- Renforcer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement personnalisé, de la seconde au cycle terminal, de la voie professionnelle aux STS
- Développer une culture numérique et des ENT au service des apprentissages
- Encourager les projets en faveur de l'ouverture culturelle et la curiosité intellectuelle

2. Favoriser les innovations et les expérimentations

- Promouvoir les projets pédagogiques innovants, dans les filières générales, technologiques et professionnelles
- Favoriser les expérimentations avec les établissements dans une logique de réseau, de partage des compétences et de complémentarité de l'offre de formation
- Assurer et diffuser une veille technologique dans et hors de l'établissement, avec les partenaires économiques

3. Conforter l'insertion et la projection vers un avenir choisi

- Proposer une politique globale d'éducation à l'orientation, de la classe de seconde à la terminale sous la forme d'un parcours d'orientation
- Renforcer les passerelles entre les voies générales et professionnelles ainsi que les complémentarités avec la formation continue
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en partenariat avec tous les acteurs institutionnels et associatifs

AXE 2 PROGRESSER : MESURER SON AMELIORATION PERSONNELLE

1. Intégrer le « Campus des métiers et des qualifications - Felletin / Egletons - Construction durable et Infrastructures intelligentes »

- Expliciter, structurer et légitimer le « pôle de compétence » du Lycée Jean FAVARD dans le domaine générique de l'habitat intelligent et de la Domotique
- Intégrer le Lycée polyvalent et le GRETA Creuse dans une même stratégie
- Formaliser

2. Consolider le lien et la complémentarité entre les différentes voies de l'établissement et les autres cycles (1^{er} cycle du 2nd degré et enseignement supérieur)

- Favoriser les parcours passerelles entre les différentes voies de formation
- Développer les liaisons pédagogiques entre le collège et le Lycée Polyvalent (LGT/SEP)
- Développer les liaisons entre le Lycée Polyvalent (LGT/SEP) et l'enseignement supérieur

3. Développer l'ancrage de l'établissement dans le développement territorial

- Se positionner comme un centre d'appui technologique aux entreprises et aux collectivités dans leurs projets de développement, Lycée Polyvalent (LGT/SEP) et GRETA Creuse
- Développer les formations spécifiques, initiales et continues, dans les champs de nos compétences et de nos innovations
- Amplifier les partenariats avec les filières post-baccalauréat du Campus de Guéret

AXE 3 PARTAGER : ECHANGER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

1. Favoriser la formation à la citoyenneté dans l'exercice quotidien de la courtoisie, du dialogue et de la préservation de l'intérêt général

- Renforcer la transmission des valeurs de la République comme socle du vivre-ensemble
- Guider chacun vers l'apprentissage assuré de sa citoyenneté, par des temps de formation et de dialogue en s'appuyant sur le principe de laïcité et de son incarnation dans le vivre-ensemble
- Déployer les dispositifs d'une « Ecole inclusive » et l'accueil des élèves présentant une fragilité ou un handicap

2. Contribuer au développement de l'autonomie et garantir les bonnes conditions d'exercice de nos missions

- Confier à la Maison des Lycéens une dimension humaine et éducative propice
- Instaurer une politique et de dialogue avec les usagers et les personnels
- Contribuer à améliorer la vie sociale des lycéens et la vie étudiante

3. Préparer et accompagner les projets et les évolutions du parc immobilier et la programmation des équipements

- Accompagner la restructuration du patrimoine immobilier en adéquation avec les mutations de la structure pédagogique

- *Organiser les espaces pédagogiques par pôle pédagogique en assurant à chaque espace son autonomie matérielle*
- *Faire des espaces d'hébergement des lieux de vie, de réussite et d'épanouissement*

AXE 4 PREVENIR : ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- 1. Instaurer une politique de prévention en faveur de la préservation de l'intégrité morale et physique des usagers**
 - *Programmer, au travers du CESC, une politique de prévention des conduites à risques, addictives et déviantes*
 - *Réaliser des projets de formation des élèves et des étudiants avec les partenaires institutionnels et associatifs*
 - *Constituer et faire vivre les dispositifs de veille*
- 2. Assurer la sécurité des personnes et des biens**
 - *Définir un programme annuel de prévention en s'appuyant sur le Comité d'Hygiène et de Sécurité comme dispositif de prévention, de diagnostic et de contrôle*
 - *Prévenir les risques et la sécurité incendie*
 - *Veiller à l'accessibilité des personnes*
- 3. Protéger les espaces qui présentent des risques**
 - *Sécurité du parc des machines et matériels du secteur productique*
 - *Sécurité des laboratoires de sciences*
 - *Sécurité des espaces et équipements sportifs*